

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020**

**Date de convocation :**

12.07.2020

**Date d'affichage :**

22.07.2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice	: 19
Présents	: 16
Absent	:
Absents excusés	: 3
Votants	: 18
Procuration	: 2

L'an deux mille vingt, le seize Juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pontvallain, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, Gilles LESÈVE, M<sup>mes</sup> Maryvonne RENAUDIN, Martine DODIER, M. Dominique FILLEUL, M<sup>me</sup> Sylvie LENÈGRE, M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, M. Jérôme ESNAULT, M<sup>me</sup> Eliane KNOPS, M. David DECIRON, M. Guillaume GASNIER, M<sup>mes</sup> Dorothée GAUTIER, Nadège CHARRIER, M. Loïc THÉRIAU.

**Absent :**

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Blandine LALLIER, M. Guillaume CARLIN qui a donné procuration M. Xavier GAYAT, M<sup>me</sup> Aurélie PIRON qui a donné procuration à M<sup>me</sup> Nadège CHARRIER.

M. Guillaume GASNIER a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2020 :**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2020.

**2 - SARTHE HABITAT : OPERATION DEMOLITION / RECONSTRUCTION - 34 rue du 11 Novembre :**

Monsieur le Maire présente le projet Sarthe-Habitat de démolition puis de reconstruction du bâtiment sis 34 rue du 11 novembre à Pontvallain, bâtiment communément nommé « Ancienne Gendarmerie ».

Il s'agit pour l'instant d'une simple esquisse de construction de 7 logements sociaux dont 3 labellisés Habitat Senior Services.

Sarthe habitat ne pourra concrétiser cette opération que sous la condition que la commune prenne à sa charge l'ensemble des ouvrages réalisés pour la viabilisation d'un terrain : voirie, alimentation en eau, gaz, électricité, télécommunications, assainissement, éclairage public, etc.

Une estimation du coût VRD par le bureau d'ingénierie de la construction Carré d'Aire s'élève à 81 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à cette opération pilotée par Sarthe Habitat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **3 - MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ETABLISSEMENT D'UN AVANT-PROJET :**

Monsieur le Maire rappelle que notre programme pour les années avenir comprend la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire. De nombreux échanges ont déjà été entrepris avec les porteurs du projet.

Un architecte spécialisé dans ce type de réalisation a été abordé. Après discussion avec les intéressés, un devis pour une mission d'établissement d'un avant-projet de plans pour la réalisation future d'une maison de santé a été demandé à :

S.A.R.L. TM Création  
Z.I. les POUJEAUX  
37530 NAZELLES-NEGRON

Le montant étude et esquisse est de l'ordre de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à ce projet,
- ACCEPTE la proposition de devis de la société TM Création,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **4 - ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2019 :**

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte rendu d'activités 2019 du service assainissement, instruit par le délégataire, VEOLIA EAU - Compagnie Fermière de Services Publics, dans le cadre du contrat d'affermage.

Ce rapport d'activité est mis à la disposition du public en Mairie. Il peut être consulté sur place pendant les heures d'ouverture.

### **5 - CHEMIN RURAUX : ENQUETE PUBLIC :**

#### **5.1. M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul HAMEL ; CR dit du « Boulay » :**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 201302D263 concernant la vente du chemin rural dit du « Boulay à la Saulaie » issue du Procès-Verbal du 13 février 2013 :

---

*Suite à la réunion de la commission voirie,*

*Le conseil municipal décide de procéder à l'aliénation du chemin rural dit du « Boulay » en vue de sa cession à M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul HAMEL.*

*Il est rappelé que ce chemin est non débouchant et longe l'arrière de la maison que M. Jean-Paul HAMEL qui l'entretient de façon régulière de manière à assurer le bon écoulement des eaux.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :*

- *par 9 voix POUR et 2 abstentions, de vendre à M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul HAMEL, le chemin rural dit du « Boulay »,*
- *de fixer le prix de vente à 1,50 € le m<sup>2</sup>,*

*et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette vente.*

---

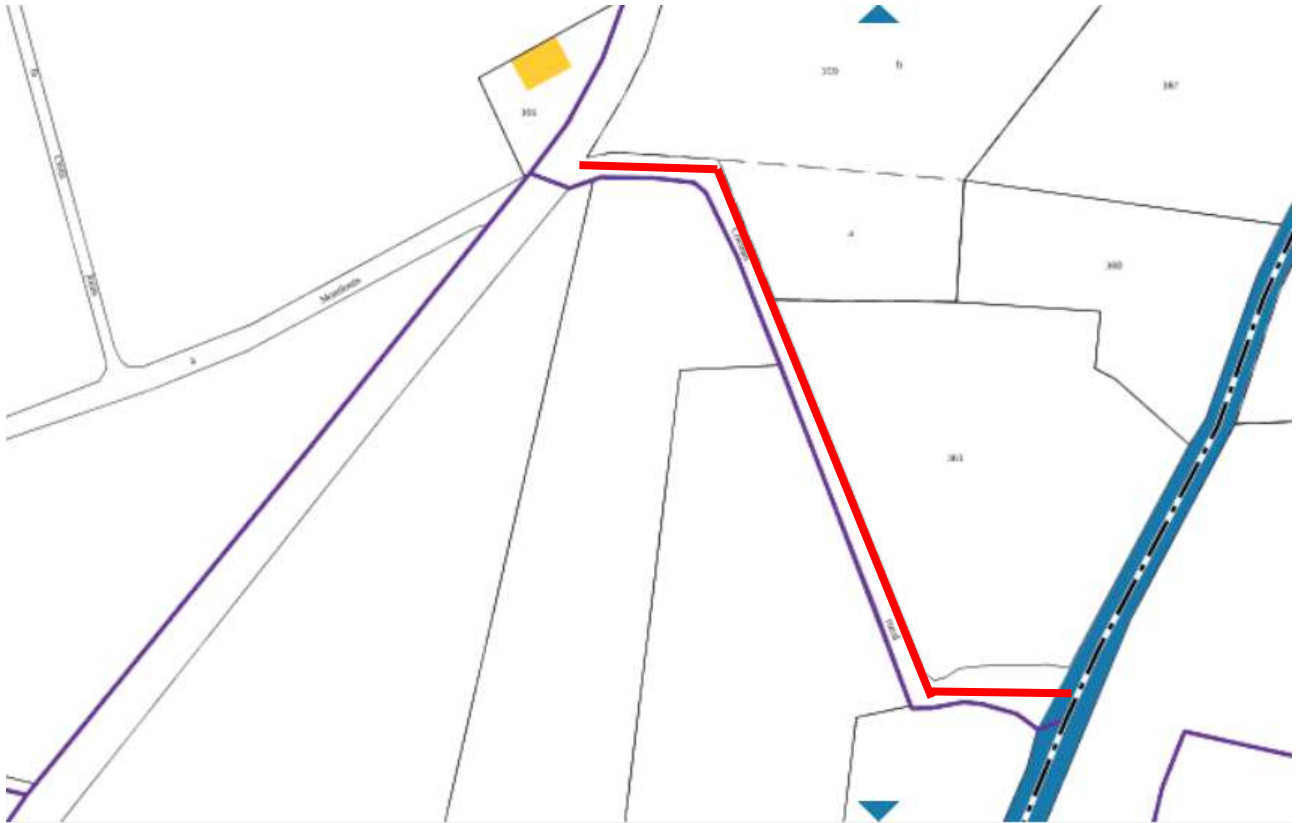
L'aliénation au profit de M. & M<sup>me</sup> Hamel n'a toujours pas pu être concrétisée du fait que l'enquête publique obligatoire n'a toujours pas été réalisée. Un commissaire enquêteur doit être nommé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De toujours répondre favorablement à la demande de M. & M<sup>me</sup> Hamel,
- De mandater un commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.







## **6 - DESINFECTION DES LOCAUX : ACQUISITION D'UN APPAREIL AUTOMATIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle les lourdeurs du protocole sanitaire des écoles primaires et maternelles. Afin de soulager le travail du personnel communal réalisant ces tâches, il a proposé à l'ensemble du conseil municipal de types de matériel :

- ✓ Système de désinfection par Lampe UV-C Mobile de la société S2M Dentaire basée à St Ouen en Belin pour un montant de 1 404,00 € HT soit 1 684,80 € TTC
- ✓ Système de désinfection et désodorisation à l'ozone [ODYBAT] – CANOZONE proposé par la société ODYSSEE Environnement basée à Requeil zone de la Belle Croix pour un montant de 1 150,00 € HT soit 1 432,80 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents se positionne sur le produit proposé par la société S2M Dentaire basée à St Ouen en Belin pour un montant de 1 404,00 € HT soit 1 684,80 € TTC.

## **7 - AAP LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 - CANDIDATURE :**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que Madame Marie-Jeanne FOUCAULD Directrice des écoles lui à fait part d'un nouveau dispositif de plan Numérique pour l'école du même type que celui engagé en 2016 (cf. PV du CM du 20-09-2019 - § 8 - PLAN NUMERIQUE A L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION et sa délibération associée n° 201909D553).

En effet, deux appels à projet "Ecoles numériques innovantes et ruralité" ont eu lieu avec une phase de préfiguration au printemps 2017, et une phase de généralisation en 2018. Ils ont permis l'équipement, pour les 2 phases, de 3 791 écoles et 3 570 communes.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel

à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Ce nouvel appel à projet poursuit la dynamique amorcée en élargissant les critères d'éligibilité des communes tout en veillant à favoriser les écoles les moins équipées. En parallèle, une démarche participative de labellisation pourra reconnaître l'engagement des différents acteurs dans cette dynamique.

Nature	Détail des éléments demandés	Coût de l'action école	dont subvention de l'état demandée
Équipements numériques de la classe	- Vidéo-projecteur câblé sur bras porteur - Tableau blanc pour la vidéo-projection - Ordinateur portable pour le VP - Clavier et souris sans fil - Clé de recopie-vidéo		
Équipement des élèves avec une solution de type « classe mobile »	- Ordinateurs portables 13" ou 15 " - Tablettes 10", une très bonne batterie et très bon écran sont souhaitables, 16giga minimum - Casques/micro - Claviers sans fil - Coque et film de protection	Classe mobile 10PC portable 15"  5 949 € HT	2 974 €
Équipements numériques de l'école	- Nas - Serveur/routeur avec filtrage - Logiciel de supervision/gestion de flotte des PC et/ou tablettes - Bornes wifi - Robots pédagogiques - Visualiseur, microscope numérique - Achat d'applications	Matériel numérique spécifique maternel  679 € HT	339 €
Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents	- ENT E-Primo		
Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe	- Préparation, installation de la classe mobile avec un Compte gmail pour tablettes android - Installation - Maintenance des matériels	Mise en réseau mallette PC  900 € HT	450 €
	Total	7 528 € HT	(Plafonnée à 7 000€)

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 1 500 €).

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le projet précité,
- ✓ Décide de solliciter le concours de l'Etat,
- ✓ Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de l'appel à projets « Label Écoles numériques 2020 »,

- ✓ Atteste la possibilité de financement du projet au budget de l'année en cours,
- ✓ Atteste de la possibilité d'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Sécurité passage clouté et indication lumineuse pour la traversée de la RD307 au niveau du stade et de la gendarmerie.
- Toujours pas de décision pour la taxe Covid-19 demandé par la société COLAS. Une possibilité de prise en charge par l'état des dépenses liés à la Covid-19 est peut-être envisageable.
- Devis en cours pour la recherche de médecin aux Pays-Bas.

Séance levée à 22h10 heures.  
Le Maire,

Pour approbation,  
Le secrétaire de séance,